

## ANNEXE 3 : TABLEAU DES EMPLOIS PARTIE EMPLOIS NON PERMANENTS

**Motif : Accroissement temporaire d'activité - Article 332-23 1 du CGFP**

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération
I	Agent administratif	Assistance administrative, accueil, archivage	Adjoint administratif	Référence à l'échelon 1 IM 366
II	Agent polyvalent	Entretien des locaux, agent de service, auxiliaire des écoles, conservateur du patrimoine, entretien des espaces publics, jardinier, accueil et surveillance, moyens généraux, adjoint technique, concierge remplaçant	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
III-a	Animateur périscolaire non diplômé	Accueil périscolaire	Adjoint d'animation	Référence à l'échelon 1 IM 366
III-b	Animateur périscolaire stagiaire BAFA	Accueil périscolaire	Adjoint d'animation	Référence à l'échelon 9 IM 376
III-c	Animateur périscolaire diplômé	Accueil périscolaire	Adjoint d'animation	Référence à l'échelon 10 IM 377
III-d	Agent de service <u>Responsable d'office</u>	Entretien des locaux et restauration scolaire	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
IV-a	Animateur culturel	Accueil et animations	Adjoint d'animation	Référence à l'échelon 1 IM 366
IV-b	Agents d'accueil et de surveillance	Accueil et surveillance	Adjoint du patrimoine	Référence à l'échelon 1 IM 366
IV-c	Conservateur du patrimoine	Missions de conservation, accueil	Adjoint du patrimoine	Référence à l'échelon 1 IM 366
V-a	Agents de surveillance	Surveillance, assistance	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
V-b	Répétiteur	Assistance, cours, jury	Répétiteur vacataire	Taux horaire 20,95 €/h
V-c	Répétiteur	Assistance, cours, jury	Professeur vacataire	Taux horaire 37,25 €/h
V-d	Professeur remplaçant	Cours, jury	Professeur (toutes spécialités)	Taux horaire 36,78 €/h
VI-a	Agents des moyens généraux	Manutention, missions techniques	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération
VI-b	Agent d'accueil et d'entretien	Accueil, entretien des locaux	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
VI-c	Maître nageur-sauveteur	Surveillance de bassin	Opérateur des APS	Référence à l'échelon 1 IM 366

**Motif : Accroissement saisonnier d'activité - Article 332-23 2 du CGFP**

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération
VII	Agent administratif	Assistance administrative, accueil, archivage	Adjoint administratif	Référence à l'échelon 1 IM 366
VIII	Agent polyvalent	Entretien des locaux, agent de service, auxiliaire des écoles, conservateur du patrimoine, entretien des espaces publics, jardinier, accueil et surveillance, moyens généraux, adjoint technique, concierge remplaçant	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
IX-a	Animateur en ALSH non diplômé	Accueil vacances scolaires	Adjoint d'animation	Contrat d'Engagement Educatif 51,08 € /jour
IX-b	Animateur en ALSH stagiaire BAFA	Accueil vacances scolaires	Adjoint d'animation	Contrat d'Engagement Educatif 57,06 € /jour
IX-c	Animateur en ALSH diplômé	Accueil vacances scolaires	Adjoint d'animation	Contrat d'Engagement Educatif 62,60 € /jour
IX-d	Directeur-adjoint ALSH	Accueil vacances scolaires	Adjoint d'animation	Contrat d'Engagement Educatif 69,20 € /jour
IX-e	Directeur ALSH	Accueil vacances scolaires	Adjoint d'animation	Contrat d'Engagement Educatif 90,24 € /jour
X-a	Agents des moyens généraux	Manutention, missions techniques	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
X-b	Agent d'accueil et d'entretien	Accueil, entretien des locaux	Adjoint technique	Référence à l'échelon 1 IM 366
X-c	Maître nageur-sauveteur	Surveillance de bassin	Opérateur des APS	Référence à l'échelon 1 IM 366

**Motif : Vacations**

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération
----	-----------	----------	--------------------	-------------------

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération	
XI-a	Intervenants artistiques	Concerts, Master-Class, interventions	Intervenant au cachet sur qualification	cachet	<i>défini dans la note de recrutement</i>
XI-b	Professeur - jury	Examen, auditions notamment	Jury	cachet	<i>défini dans la note de recrutement</i>
XII	Photographe	Photographe	Adjoint technique	Taux horaire	en fonction des conditions de recrutements

**Relevant du Code du travail : Accroissement temporaire d'activité - Article L1242-2 OU Accroissement saisonnier d'activité - Article L1242-3**

Nº	Fonctions	Missions	Grade de référence	Type Rémunération	
XII-a	Technicien plateau	Montage / démontage / activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	14 €/h
XII-b	Technicien son	Montage / démontage / activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	14 €/h
XII-c	Régisseur de production	Activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	17 €/h
XII-d	Régisseur son	Activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	17 €/h
XII-e	Régisseur scène	Activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	17 €/h
XII-f	Régisseur général	Activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	17 €/h
XII-g	Régisseur lumière	Activités techniques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	17 €/h
XII-h	Attaché de production	Activités artistiques	<i>Article L1242-2</i>	Taux horaire	14,50 €/h
XII-i	Habilleuse	Activités artistiques	<i>Article L1242-3</i>	Taux horaire	16,50 €/h
XII-j	Artiste	Activités artistiques	<i>Article L1242-3</i>	cachet	385 €/jour

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
Tous les services de la Ville	7
Tous les services de la Ville	46
DEE	300
DEE	120
DEE	175
DEE	115
DCJVAI	1
DCJVAI	39
DCJVAI	1
DCJVAI - CRR	18
DCJVAI - CRR	25
DCJVAI - CRR	25
DCJVAI - CRR	17
DVS	1

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
DVS	5
DVS	9

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
Tous les services de la Ville	10
Tous les services de la Ville	18
DEE	16
DEE	25
DEE	25
DEE	18
DEE	4
DVS	3
DVS	3
DVS	2

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
------------------------------	---------------

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
DCJVAI - CRR	16
DCJVAI - CRR	65
DCJVAI	5

### **1242-3**

<b>Directions concernées</b>	<b>Nombre</b>
DCJVAI - L'Etincelle	22
DCJVAI - L'Etincelle	2
DCJVAI - L'Etincelle	1
DCJVAI - L'Etincelle	7
DCJVAI - L'Etincelle	15
DCJVAI - L'Etincelle	5
DCJVAI - L'Etincelle	3
DCJVAI - L'Etincelle	2
DCJVAI - L'Etincelle	1
DCJVAI - L'Etincelle	3